

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15/04/2021

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Convocation du 08/04/2021

Affichage le 08/04/2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Jeudi 15 AVRIL, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle Bessie Coleman, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,

DUFRENOY Christophe - Adjoint

MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, SCHULER Angéline, BEAUVISAGE Emmanuel,

RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, PROVILLE Nathalie, LECOUTRE Gilles,

LEDOUX Katia, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE

Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : CAROUGE Gisèle par DUFRENOY Christophe, LENNE Martine par HAREUX Dany, RENARD Richard par LAPLEAU José.

Absent excusé : -

Absent : - MANIER Yves

Secrétaire de séance : SCHULER Angéline.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF
2021**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet de la ville (www.villederue.fr) dès son retour du contrôle de légalité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle de la collectivité. Il doit être, en temps normal, voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 15 avril 2021 par le conseil municipal.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt (aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008),
- tenir compte de l'impact de crise sanitaire sur les dépenses locales,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Au 1^{er} janvier 2021 la commune de RUE comptait 3 204 habitants.

2. La section de fonctionnement

2.1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (bibliothèque, étangs, chasse, locations marais et logements communaux, droits de place du marché de plein air, entrées au musée, visites guidées ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 3 955 891 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien de la voirie, l'entretien et les dépenses d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières, de petit équipement et de fournitures pour les services techniques et administratifs, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Pour 2021 les prévisions des salaires (chapitre 012) s'élèvent à 1 416 050 € et représentent 36,41 % des dépenses réelles de fonctionnement de 3 888 942 € (33 agents titulaires stagiaires (postes pourvus) au tableau des effectifs mis à jour au 15 av

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le
ID : 080-218006484-20210415-PRESBP21-DE

Pour mémoire :

- 2018 : chapitre 012 = 1 436 650 € sur 3 308 219 € de dépenses réelles soit 43,43 % (32 agents titulaires, 6 CDD et 2 contrats aidés).
- 2019 : chapitre 012 = 1 434 550 € sur 3 352 187 € de dépenses réelles de fonctionnement soit 42,79 % (33 agents titulaires, 3 CDD, 1 contrat aidé)
- 2020 : chapitre 012 = 1 417 050 € sur 3 308 714 € de dépenses réelles soit 42,83 % (33 agents titulaires, 2 CDD).

Les prévisions par rapport à l'année 2020 sont stables malgré l'effet G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) des agents titulaires. Plusieurs agents titulaires vont faire valoir leur droit à la retraite dans le courant de l'année 2021, ils seront remplacés afin de maintenir un niveau de service équivalent.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les impôts locaux (montant pour 2020 : 1 210 000 € et prévision 2021 : 1 375 012 €),
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

2.1.1. Fiscalité

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021, hormis pour les résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ces taux restent inchangés depuis 2008.

Le taux de TFPB du département qui est de 25,54 % sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient correcteur sera ensuite appliqué permettant à la collectivité de percevoir à minima le même montant qu'en 2020.

Le produit attendu de la fiscalité locale sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti s'élève à 1 375 012 € pour 2021.

Pour 2021 les bases d'imposition restent stables (1 % d'évolution) :

TF : 2 291 671 en 2020 et une prévision de 2 373 000 en 2021.

TFNB : 194 581 en 2020 et une prévision de 194 900 en 2021.

2.1.2. Dotations :

L'année 2021 a vu le maintien des dotations de l'Etat.

Pour mémoire :

- *D.G.F. montant total 2019 : 903 980 €*

- *D.G.F. montant total 2020 : 937 786 €*

- *D.G.F. montant total 2021 : 946 741 €*

	2019	2020	
Dotation forfaitaire	369 654 €	365 751 €	
Dotation de solidarité rurale « bourg centre »	252 401 €	287 671 €	
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	64 968 €	63 715 €	63 369 €
Dotation de solidarité rurale « cible »	84 776 €	95 704 €	103 486 €
Dotation nationale de péréquation	132 181 €	124 945 €	118 298 €
Montant total	903 980 €	937 786 €	946 741 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le 364 649 €

SLOW

ID : 080-218006484-20210415-PRESBP21-DE

2.1.3. Recettes de services

L'impact de la crise sanitaire a été pris en compte dans l'évaluation des recettes de services (droits de places, locations de salles, régies).

2.2. Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses

Chapitres	BP 2020	BP 2021
Dépenses courantes	1 363 940 €	1 864 640 €
Dépenses de personnel	1 417 050 €	1 416 050 €
Autres dépenses de gestion courante	299 412 €	336 224 €
Dépenses financières	61 612 €	56 728 €
Dépenses exceptionnelles	16 700 €	19 200 €
Autres dépenses, dotations aux amortissements et atténuations de charges	100 000 €	100 000 €
Dépenses imprévues	50 000 €	96 100 €
Total des dépenses réelles	3 308 714 €	3 888 942 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	32 927 €	66 949 €
Virement à la section d'investissement	450 000 €	
Total	3 791 641 €	3 955 891 €

Recettes

Chapitres	BP 2020	BP 2021
Recettes de services	174 700 €	177 492 €
Impôts et taxes	1 443 982 €	1 572 509 €
Dotations et participations	1 013 877 €	1 045 124 €
Autres recettes de gestion courante	103 100 €	143 170 €
Recettes exceptionnelles	450 000 €	58 102 €
Recettes financières	5 €	9 €
Autres recettes et atténuation de charges	40 000 €	10 000 €
Total des recettes réelles	3 225 664 €	3 006 406 €
Excédent reporté	565 977 €	949 485 €
Produits et écritures d'ordre entre sections	0 €	0 €
Total	3 791 641 €	3 955 891 €

Equilibre en dépenses / recettes = 3 955 891 €

3. La section d'investissement

3.1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle ou la réhabilitation d'un bâtiment existant, à la mise aux normes de sécurité ou normes européennes des installations, à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie communale ...)

3.2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses

Chapitres	BP 2020	BP 2021
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €
Remboursement d'emprunts	108 258 €	113 148 €
Opérations d'équipement	1 334 930 €	1 385 260 €
Dépenses imprévues	19 414 €	23 044 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 013 €	0 €
Restes à réaliser	533 817 €	309 676 €
Total	2 011 432 €	1 831 128 €

Recettes

Chapitres	BP 2020	BP 2021
Virement à la section de fonctionnement	450 000 €	0 €
FCTVA	241 728 €	110 000 €
Mise en réserves	600 000 €	1 000 000 €
Cessions d'immobilisations	32 927 €	66 949 €
Subventions	27 292 €	65 998 €
Emprunts	0 €	0 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	495 000 €	0 €
Excédents	164 485 €	572 708 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Total	2 011 432 €	1 831 128 €

Equilibre en dépenses / recettes = 1 831 128 €

3.3. Principaux projets de l'année 2021 :

- effacement des réseaux route d'Arry et rue des Alouettes,
- aménagement d'un terrain multisport – skate park au stade des frères Caudron et pose d'une nouvelle clôture,
- terminer le remplacement de l'éclairage public dans les hameaux par un éclairage led,
- participation aux travaux de voirie de la CCPM (participation à la 2^{ème} tranche entre la route d'Arry et la route de Canteraine),
- travaux de voirie,
- acquisition de radars pédagogiques,
- travaux sur le patrimoine bâti historique (beffroi et chapelle du Saint-Esprit),
- réhabilitation des sanitaires publics des étangs,
- acquisition de défibrillateurs.

3.4. Subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR pour le terrain multisport – skate park (16 387 €)
- soutien à l'investissement :
- de la région : terrain multisport – skate park (27 312 €) / participation au plan arbres (7 639 €)
- du département : /
- autres : /

4. Les données synthétiques du budget – récapitulatif

4.1. Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- **recettes :**

excédent exercice 2020 :	949 485 €
nouveaux crédits :	3 006 406 €
TOTAL :	3 955 891 €

- **dépenses :**

nouveaux crédits :	3 955 891 €
--------------------	-------------

4.2. Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- **recettes :**

solde d'exécution reporté :	572 708 €
nouveaux crédits :	1 258 420 €
TOTAL :	1 831 128 €

- **dépenses :**

crédits reportés :	309 676 €
nouveaux crédits :	1 521 452 €
TOTAL :	1 831 128 €

4.3. Annuité de la dette

- montant des échéances 2021 : 167 876 € dont 113 148 € de capital et 54 728 € d'intérêts.
- Ci-annexée une projection de l'endettement jusqu'en 2026.

Fait à RUE, le 15 avril 2021

Le Maire de RUE,
Jacky THUEUX



Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 080-218006484-20210415-PRESBP21-DE

SLO

COMMUNE DE RUE
3 RUE ERAREST DUMONT
80000 Rue

Date : 11/04/2017 11:22

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Années										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
01033	TRX VEND DL GRAND VOYEUR-Distribution CM	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	22 382.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71
03035	TRX VEND DL GRAND VOYEUR-Distribution CM	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60	8 685.60
06036	ACQUISITION IMMEUBLES-BALNEUS	14 804.74	14 720.38	14 828.57	14 952.42	15 289.01	15 219.55	15 354.08	15 487.71	15 539.97	15 782.88	15 782.88
06037	FRAVAUX ET ACQUISITION	23 152.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 352.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 352.56
10039	Paif. base-tributaire-voiture-bis-2	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78	67 249.78
11041	Paif. - emprunt la zone de voirie-pavé-coulé-terme-	45 408.05	45 381.47	45 379.85	45 296.78	45 183.81	45 090.84	44 997.87	44 904.90	44 811.93	44 718.96	44 707.91
Total budget BUDGET COMMUNAL		167 895.04	167 792.50	167 738.11	167 889.25	167 875.50	167 823.14	167 970.64	168 040.68	168 064.90	115 861.67	

DTEPLURIANNUELPREMPRUNT

Investissement pluriannuel par emprunt

Page 1 sur 3

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 080-218006484-20210415-PRESBP21-DE